



récupération d'un logement pour retraite

Par **dani44**, le **14/03/2012** à **19:48**

Nous possédons un logement loué, dès son achat, en 2002. Nous voulons le récupérer pour y passer notre retraite. La locataire, très âgée, ne veut pas le quitter. J'aurais 60 ans début avril 2012. Quel recours avons-nous pour arriver à nos fins.

Par **janus2fr**, le **15/03/2012** à **08:29**

Bonjour,

Vous pouvez, bien entendu, donner congé à votre locataire pour cause de reprise pour habiter. Cela se fait à l'échéance du bail (donc tous les 3 ans si c'est une location vide) avec un préavis de 6 mois.

En revanche, si votre locataire est âgé de plus de 70 ans et que ses ressources sont inférieures à une fois et demi le SMIC, vous devez lui proposer une possibilité de relogement. Ceci n'est plus le cas si vous êtes vous même âgé de plus de 60 ans, ou si vos revenus sont inférieurs à une fois et demi le SMIC.